



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPES Interne

Section : Langues Kanak : Drehu

Rapport de jury présenté par :

Stéphanie GENEIX-RABAULT

Maitresse de conférences à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)

Présidente de jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Remerciements	3
Rappel du cadre réglementaire	4
Rappel de la nature des épreuves du concours	5
Épreuve d'admissibilité : dossier RAEP	5
Épreuve d'admission	6
Résultats et bilan de la session 2025	8
Rappel préliminaire	7
Composition du jury	7
Données statistiques pour la session 2025	7
Dossier RAEP	7
Épreuve orale	7
Synthèse et analyse du jury du CAPES interne de langues kanak : drehu (2025)	8
Épreuve d'admissibilité	8
Épreuve d'admission	11
Indications bibliographiques	15

Remerciements

Le jury espère que ce rapport saura fournir aux candidats les repères et les encouragements nécessaires pour s'engager pleinement, et sereinement, dans la préparation du concours. Ce document est le fruit d'un travail collectif mené tout au long de l'année par le jury.

En tant que présidente du jury, je tiens à adresser mes sincères remerciements à l'ensemble des membres du jury pour leur engagement tout au long de la mise en œuvre de cette session 2025. Je remercie également tous les personnels de la DGRH du ministère de l'éducation nationale, du Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que du lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste Escoffier, pour leur mobilisation, leur accompagnement dans le déroulement du concours et leur accueil dans leurs locaux.

À toutes et tous, **OLETI ATRAQATR** (« merci beaucoup ») : votre implication, votre disponibilité et votre professionnalisme ont permis à cette session de se dérouler dans les meilleures conditions.

Rappel du cadre réglementaire

Les épreuves du CAPES interne de la section langues kanak ne sont pas organisées chaque année dans toutes les sections et options. Pour cette édition 2025, c'est la langue **drehu** qui a été retenue : **un seul poste était offert**.

Pour rappel - les « épreuves du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES de la section langues kanak : ajië, drehu, nengone, paicî se composent d'une épreuve d'admissibilité (étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat) et d'une épreuve orale d'admission (exploitation pédagogique de documents en langue kanak).

Au titre d'une session, le concours peut être ouvert pour une ou plusieurs de ces langues. Les candidats font l'objet d'un classement distinct selon la langue au titre de laquelle ils concourent, qu'ils choisissent au moment de l'inscription. Les épreuves en langue kanak se déroulent dans la langue au titre de laquelle les candidats concourent ; toutefois, les éléments culturels concernent la culture kanak dans son ensemble.

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Pour les épreuves d'admissibilité et d'admission, la note 0 est éliminatoire.

Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours **entraîne l'élimination du candidat** ».

Rappel de la nature des épreuves du concours

Les modalités d'organisation des concours des CAPES de langues kanak sont régies par l'**Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré** (tous les éléments rappelés *infra* sont extraits de cet arrêté).

Épreuve d'admissibilité

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

- Coefficient 1

« Le candidat transmet son dossier au jury suivant les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury ».

Épreuve d'admission

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum)
- Coefficient 2

Cette épreuve consiste en une exploitation pédagogique de documents en langue kanak (notamment documents audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury. L'épreuve se compose d'un exposé en langue kanak suivi d'un entretien en langue kanak comportant l'explication en français de faits de langue.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue kanak ».

Résultats et bilan de la session 2025

Rappel préliminaire

Les modalités de déroulement des épreuves du CAPES interne, section langues kanak, sont consultables sur le site devenir enseignant du ministère de l'Éducation nationale (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-CAER-capes-section-langues-kanak-595>).

Composition du jury

« L'arrêté fixant la composition d'un jury ou d'un comité de sélection est affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours ou de la sélection professionnelle. Cet arrêté est, dans les mêmes conditions, publié sur le site internet de l'autorité organisatrice :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/ressources> ».

Données statistiques pour la session 2025

Nombre de poste déclaré	Nombre d'inscrits	Nombre de dossiers RAEP téléversés	Nombre de candidats admissibles	Nombre d'admis
1	6	2	2	1

Dossier RAEP

Note la plus basse : 16/20

Note la plus haute : 18/20

Moyenne des notes obtenues à l'épreuve de dossier RAEP : 17/20

Seuil d'admissibilité de l'épreuve écrite : 10/20

Épreuve orale

Note la plus basse : 14,5/20

Note la plus haute : 16,5/20

Moyenne des notes obtenues à l'épreuve orale : 15,5/20

Seuil d'admission (écrit et oral) : 51/60 soit 17/20

Il convient de souligner que les résultats et chiffres statistiques présentés dans ce rapport appellent une lecture nuancée, en raison du faible effectif de candidats pour cette session du concours. Les tendances dégagées peuvent être influencées par la situation individuelle d'un candidat, ce qui limite la portée généralisable de ces données. Ces résultats offrent néanmoins des indications utiles, à interpréter avec prudence, pour éclairer certaines dynamiques.

Synthèse et analyse du jury du CAPES interne de langues kanak : drehu (2025)

(Rapport rédigé par Stéphanie Geneix-Rabault et Fabrice Wacalie)

Épreuve d'admissibilité

- Coefficient 1

La première épreuve du concours consiste à remettre un dossier de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle (RAEP), rédigé en français, via la plateforme *Cyclades* dédiée. Ce dossier doit être déposé dans les délais indiqués lors de l'inscription au concours. Il est impératif d'y inclure la page de couverture officielle de la session, dûment remplie et signée : celle-ci est disponible sur Cyclades.

Les consignes de présentation, les normes formelles et les modalités spécifiques à cette épreuve sont précisées dans la présentation de la structure de l'épreuve : elles doivent être suivies et respectées avec la plus grande rigueur.

Le dossier RAEP comprend deux parties :

- La **première partie**, dédiée à la présentation des responsabilités confiées lors du parcours professionnel du candidat, est limitée à **deux pages maximum**.
- La **seconde partie**, présente une réalisation pédagogique, qui doit s'appuyer sur une situation d'enseignement concrète en drehu et une conduite de classe. Il est donc indispensable de situer la séquence complète dans sa globalité. Cette partie ne doit pas dépasser **six pages**.
- Des **annexes**, illustrant les propos à travers des exemples de documents ou de productions réalisés en classe, peuvent être insérés en fin de dossier, dans la limite de **dix pages maximum**.

Les candidats ne sont pas autorisés à insérer des documents qui viseraient à influencer le jury à l'aide d'éléments qui ne correspondent pas aux attentes de l'épreuve du concours (lettre de recommandation, rapport d'inspection, compte-rendu d'entretien, etc.).

Le respect strict de ces consignes formelles (format, typographie, nombre de pages, etc.) est indispensable pour garantir la recevabilité du dossier RAEP et éviter toute pénalité. Le dossier doit être envoyé en format PDF.

Il est vivement conseillé de se référer au document de présentation de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), qui fournit des précisions essentielles pour s'approprier les attendus de cette épreuve et s'inscrire pleinement dans le cadre défini. Le descriptif précis se trouve sur le site (www.devenirenseignant.gouv.fr), à la rubrique épreuve du CAPES et du CAER-CAPES de la section langues kanak : ajië, drehu, nengone, paicî.

Première partie du dossier

Le dossier RAEP a pour objectif de permettre au jury d'identifier clairement les points forts du parcours du candidat, ainsi que les compétences disciplinaires et professionnelles acquises (ou en cours d'acquisition), tant sur le plan linguistique que culturel. Il permet également de mettre en lumière les motivations du candidat à se présenter au concours. Dans cette optique, le candidat doit structurer son argumentation de manière à mettre en évidence la progression de son parcours, en soulignant son évolution et les compétences acquises au travers d'expériences concrètes vécues.

La rédaction de cette section du dossier exige un effort de distanciation et de structuration qui dépasse la simple énumération d'expériences professionnelles cumulées les unes à la suite des autres. Il ne s'agit pas d'opérer un récit exhaustif des situations d'enseignement rencontrées, mais bien plutôt d'engager une réflexion sélective, construite et signifiante. Pour cela, les candidats doivent opérer des choix éclairés : identifier les expériences les plus formatrices, en dégager les lignes de force, et en proposer une mise en discours organisée selon une cohérence interne, qu'elle soit thématique, problématique ou, le cas échéant, chronologique.

L'objectif principal est de démontrer en quoi les chemins empruntés, malgré les obstacles traversés, ont contribué au développement de compétences professionnelles spécifiques. Cette dimension réflexive ne saurait se limiter à des affirmations générales : elle requiert au contraire l'explicitation argumentée des compétences acquises, leur contextualisation dans des situations concrètes, et la mise en évidence de leur transférabilité dans l'exercice du métier d'enseignant.

Il convient, ce faisant, d'éviter l'écueil du témoignage brut ou de la chronique personnelle. Une démarche analytique rigoureuse est attendue : elle passe par des regroupements pertinents, une articulation claire des expériences, et une capacité à dégager une dynamique d'apprentissage professionnel. La qualité de la rédaction, de sa clarté et la précision des propos, participe également de l'évaluation globale. Les dossiers les plus aboutis sont ceux qui parviennent à conjuguer exigence réflexive, cohérence narrative et lisibilité.

Deuxième partie du dossier

Cette section constitue le noyau structurant du dossier RAEP, dans la mesure où elle articule les dimensions pratiques, analytiques et réflexives de l'expérience enseignante. Le candidat doit ici démontrer sa capacité à faire des choix pédagogiques cohérents : il s'agit d'en expliciter les fondements de manière problématisée, d'illustrer l'articulation entre les différentes activités et la démarche pédagogique, et enfin, d'adopter une posture réflexive et critique vis-à-vis de sa propre pratique didactique, toujours au service des apprentissages en drehu des élèves.

Les objectifs et la démarche doivent être énoncés de façon précise, en veillant à ce que la cohérence entre les objectifs fixés, le niveau concerné et la mise en œuvre des séances soit clairement apparente. Cette réflexion peut faire apparaître les écarts éventuels entre les objectifs initiaux visés et les résultats effectivement obtenus, tout en soulignant les réussites et les points forts identifiés de la séquence dans son ensemble. Il paraît dès lors pertinent de faire ressortir la capacité du candidat à proposer des stratégies de remédiation appropriées en fonction des difficultés rencontrées par les élèves : quels ajustements didactiques ont été opérés ?

L'expérience relatée doit s'ancrer dans des pratiques de classe réelles, contextualisées et représentatives de la posture professionnelle du candidat. La clarté et l'exactitude du propos sont à privilégier, de même qu'une analyse centrée sur la progression effective des élèves, tant du point de vue linguistique que culturel. En particulier, l'expérience choisie doit mettre en lumière les conditions favorisant une appropriation plus fine du drehu, tout en développant une posture réflexive de leurs apprentissages et de leur environnement social.

Il est essentiel d'explicitier les tâches réalisées par les élèves, les modalités de mise en œuvre du travail, ainsi que la nature des compétences mobilisées et construites. Dans ce cadre, la connaissance des programmes en vigueur constitue des éléments attendus, tant pour la planification des activités que pour l'évaluation finale. L'absence de toute référence à ces référentiels affaiblit la portée didactique de l'analyse.

Des remarques anecdotiques (« Cela s'est bien passé »), sans réelle prise de recul sur les apprentissages visés ni sur les ajustements nécessaires à l'amélioration des dispositifs mis en œuvre, sont à proscrire. Il est fondamental d'identifier, à partir d'indicateurs concrets, ce que les élèves ont appris à faire, à comprendre ou à produire, et en quoi ces acquisitions traduisent un développement de leurs compétences langagières, culturelles ou discursives. L'objectif consiste aussi à engager les élèves dans des productions finalisées qui leur permettent de réinvestir les apprentissages dans des situations signifiantes : en quoi cette expérience a-t-elle transformé les pratiques pédagogiques et la relation au groupe classe ? Les meilleurs dossiers proposent une analyse de cette dimension évolutive, contribuant ainsi à la construction d'une identité professionnelle fondée sur l'analyse critique de l'action.

Enfin, le jury insiste sur la nécessité d'une articulation cohérente entre les activités proposées et le projet final de la séquence. Il convient d'éviter l'accumulation d'activités hétérogènes sans lien explicite avec les objectifs visés. La sélection d'objectifs pédagogiques circonscrits, en lien avec une progression précise, est préférable à une volonté d'exhaustivité qui fragilise la lisibilité et la cohérence de l'ensemble. Il est également important d'adopter une formulation réaliste des objectifs d'apprentissage. Une évaluation mesurée et située des acquis est capitale.

Bilan des dossiers RAEP lus

À cet égard, pour cette session, il est encourageant de souligner que les dossiers reçus respectaient bien les exigences de structure formelle et les attendus du concours.

Les deux candidats ont présenté des séquences pédagogiques distinctes : le premier (candidat n°1) s'adresse à un public de collégiens, tandis que le second (candidat n°2) propose une séquence destinée à des lycéens.

Le premier candidat structure sa séquence autour du cricket traditionnel, une pratique introduite par les missionnaires et particulièrement ancrée dans les îles Loyauté. Cette activité, encore vivace aujourd'hui à travers l'organisation annuelle de championnats rassemblant majoritairement des populations kanak, constitue un support didactique authentique et pertinent. La séquence alterne judicieusement une approche communicative et actionnelle, permettant ainsi aux élèves d'entrer dans l'apprentissage par une mise en situation signifiante. Les élèves apprennent le vocabulaire en contexte et ont l'occasion de valoriser leur apprentissage lors d'un événement culturel célébré au lycée.

Le second candidat, quant à lui, construit sa séquence autour de la danse kanak, elle aussi choisie en tant que support pédagogique authentique. La danse, en tant que pratique sociale, occupe une place fondamentale dans les cultures kanak, ce qui confère à la séquence un ancrage culturel solide. Le candidat sollicite l'engagement actif de l'ensemble des élèves, malgré les réticences initiales de certains à se produire devant leurs pairs. L'approche actionnelle constitue le fil conducteur de l'ensemble des séances proposées : les élèves acquièrent le lexique en contexte, et leur investissement est valorisé à travers une mise en situation finale lors d'un événement culturel organisé au sein de l'établissement.

Quelques conseils pour le dossier RAEP

Nous conseillons une mise en page claire et aérée : un texte trop dense peut entraver la lisibilité du dossier. Il est fortement recommandé d'engager, dès les premiers mois de l'année, la préparation du dossier RAEP afin d'en assurer la rigueur méthodologique, la cohérence interne et la solidité argumentaire.

Le jury tient par ailleurs à souligner que, si la maîtrise de la langue drehu ainsi qu'une connaissance approfondie des pratiques culturelles de référence constituent des prérequis essentiels, elles doivent être articulées à une réflexion construite, une capacité d'analyse critique de ses pratiques et une posture professionnelle clairement affirmée. Les compétences linguistiques, bien qu'essentielles, ne sauraient se substituer aux compétences didactiques et pédagogiques attendues. La mise en perspective réflexive, l'explication claire et argumentée des enjeux pédagogiques, permettent de rendre compte des qualités pour l'exercice du métier d'enseignant.

Épreuve d'admission

- Durée de la préparation : 2 heures.
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum)
- Coefficient 2.

Cette épreuve, d'une durée maximale d'une heure, consiste en une exploitation pédagogique de documents en langue drehu soumis au candidat par le jury.

Dans le cadre de cette épreuve, les deux candidats admissibles ont travaillé sur un sujet unique, composé d'un ensemble de documents variés, accompagnés de la consigne suivante :

Nyine kuca

Troa qeje pengöne me huliwan la eke taane celë qene drehu. Ase hë, troa hamëne la aqane troa tro fë la ini jëne la itre xötre ne ini hna mekun ngöne kolez maine lise. Thupene lai, troa ce thawa memine la itre hene ne itupath.

Ame la ijine cili, hna nue la luepi lao menetr koi nyipunie troa qeje pengöne jëne la huliwa hnei nyipunie hna hnëkën (« dossier RAEP »). Tro hmekuje hi a ithanata qene drehu.

La consigne requiert de déterminer explicitement un niveau d'enseignement (classe) et d'élaborer une proposition pédagogique cohérente et adaptée à ce niveau scolaire. Une analyse pertinente implique également d'établir des articulations claires entre les documents fournis, en évitant toute lecture fragmentaire ou juxtaposée.

Le sujet comprenait les documents suivants :

Itre taan

Taan 1	Patre hë « Lamonik » / Hna lö « Lamonik »
Taan 2	« Uma ne ini e « Montravel » »
Taan 3	« Hnë lapa ne ini itre nekötrahmany e Havila lo itre macatre 1920 »
Taan 4	« Uma hmitröt me uma meköl »

Principales attentes du jury

L'intégralité de l'épreuve se déroule en drehu. Il est attendu des candidats une maîtrise rigoureuse de cette langue, tant sur le plan lexical que syntaxique et sociolinguistique. L'épreuve s'inscrivant dans le cadre d'un concours professionnel, il est requis d'adopter une posture langagière conforme aux attendus de l'exercice, en mobilisant un registre soutenu, précis et adapté à la communication professionnelle en contexte académique.

L'exposé oral devant les membres du jury repose sur deux composantes indissociables : d'une part, l'examen critique du corpus documentaire remis au candidat, et d'autre part, l'élaboration d'une démarche didactique contextualisée en situation de classe. Ces deux dimensions, toutes deux constitutives de l'épreuve, doivent être articulées de manière rigoureuse et cohérente. Le candidat demeure libre dans le choix de la structuration de son propos, pourvu que la démonstration témoigne à la fois d'une capacité d'analyse fine et d'une compétence professionnelle en matière de transposition didactique.

Exposé : présentation et analyse de documents

L'analyse du dossier constitue une étape fondamentale de l'épreuve, impliquant une prise en compte exhaustive de l'ensemble des documents qui le composent. L'oral ne doit pas se réduire à une évocation générale de la culture drehu, mais il doit s'inscrire dans un exercice analytique précis qui met en lumière les spécificités des supports tout en exposant clairement la portée et la signification.

Il est attendu des candidats qu'ils démontrent une connaissance approfondie des réalités linguistiques et culturelles présentées, accompagnée d'une capacité à les contextualiser. La posture réflexive doit dépasser l'identification pour adopter un regard analytique et critique, ouvrant la voie à une réflexion approfondie plutôt qu'à de simples affirmations. Le jury est attentif à la qualité des connaissances des candidats et à leur aptitude à en restituer les dynamiques.

Une approche différenciée, en fonction des genres documentaires, s'impose parfois : par exemple, une photographie (document 4 du sujet) ne mobilise pas les mêmes outils d'analyse qu'un texte écrit. Enfin, la mise en relation des documents, loin de constituer une juxtaposition désordonnée, doit être au cœur de l'analyse. L'articulation des différents éléments et notions clés constitutifs du dossier, doit être identifiée et explicitement mobilisée.

Lors de l'exposé, le candidat n°1 commence par une présentation très détaillée des documents et thèmes abordés. Puis il poursuit l'exposé avec une séquence pédagogique autour du bateau la Monique disparu en mer et commémoré chaque année en Nouvelle-Calédonie. Le thème choisi est « Histoire et mémoires ».

Le candidat n°2 présente les documents de façon moins détaillée. Sa séquence pédagogique s'inscrit également dans le thème « Histoire et mémoires ».

Objectifs linguistiques

Le jury attendait des candidats qu'ils maîtrisent le registre standard de la langue pour communiquer et enseigner. Il existe au moins deux registres de drehu : le *miny*, le registre noble (Lenormand, 1990) et le drehu standard. Il est attendu des candidats qu'ils sachent exposer leurs idées de manière fluide et continue, avec qualité. Une attention particulière est portée sur la structuration et la clarté des propos.

Objectifs culturels

Le jury souhaite que les candidats sachent, dans un premier temps, se positionner dans l'organisation sociale drehu. Les festivités du mariage du Grand-Chef de *Lösi* sont organisées durant l'année de l'épreuve et donne un sens particulier à cette question pour les deux candidats originaires de ce district. Par ailleurs, il est également attendu qu'ils connaissent plusieurs aspects de la culture drehu, notamment en ce qui concerne les liens de parenté et la compréhension de la vision du monde.

Exposé : proposition d'exploitation pédagogique en contexte scolaire

Il est impératif de souligner que soumettre un projet didactique générique, applicable sans distinction de classe, est exclu. La spécificité du niveau d'apprentissage doit guider l'adaptation des contenus et modalités d'enseignement.

Les candidats sont encouragés à mobiliser l'intégralité des documents proposés dans le dossier, en justifiant explicitement les éventuels choix d'exclusion, lesquels doivent être fondés sur des considérations pédagogiques claires et formulées de façon précise. Une attention particulière est requise quant à l'exploitation de supports visuels comme la photographie, qui, dans certains cas, a été insuffisamment valorisée. Les justifications orales fournies lors de l'entretien n'ont pas toujours su apporter des arguments convaincants sur la mobilisation des documents.

La définition précise du cadre didactique de la séquence est essentielle. Il convient d'identifier clairement les objectifs d'apprentissage ciblés ainsi que la partie des programmes concernés. La connaissance des programmes pédagogiques officiels et des paliers d'apprentissage réalisés par le Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie est attendue (https://langues.ac-noumea.nc/IMG/pdf/livret_drehu_web.pdf). Si leur récitation n'est pas requise, une maîtrise approfondie des référentiels est indispensable.

Par ailleurs, il est attendu que les candidats démontrent leur compréhension des fondements et enjeux actuels de l'enseignement du drehu, notamment en ce qui concerne les niveaux de compétences à atteindre.

Dans la mise en œuvre en classe, la précision des objectifs visés (apprentissages à développer) et des modalités d'évaluation envisagées doit être rigoureuse. Il ne s'agit pas uniquement de viser la réalisation d'une production finale, mais d'envisager un processus progressif dans lequel les élèves mobilisent et réinvestissent les savoirs acquis.

La mise au travail effective des élèves doit être mise en exergue. Un autre point sensible à relever concerne l'absence ou le peu de visibilité sur les dispositifs d'évaluation dans les séquences proposées, ce qui fragilise la cohérence globale.

Il est vivement conseillé de ne pas se répéter pendant l'exposé oral. La clarté et la rigueur dans l'expression de ses idées en drehu sont attendues.

Les exposés oraux les plus aboutis sont ceux qui concilient une présentation claire et structurée de l'ensemble des documents du dossier, l'adossement aux référentiels pédagogiques, l'élaboration de choix didactiques cohérents et argumentés, la capacité à adopter une posture réflexive et distanciée, la participation active et constructive avec les membres du jury lors de l'entretien.

Entretien

Les questions posées par les membres du jury au cours de l'entretien sont l'occasion de revenir sur les propos des candidats, pour approfondir leurs réponses ou expliciter leur démarche. C'est un moment d'échange et de réflexion, propice à la prise de recul sur ce qui vient d'être exposé.

Critères d'évaluation - épreuve d'admission

Pour cette épreuve, la qualité de l'échange en drehu revêt une importance centrale. Les candidats doivent faire preuve d'une capacité à argumenter de façon constructive. Par ailleurs, la maîtrise du drehu, la fluidité de l'expression orale, la structuration claire de sa pensée et la capacité à approfondir son propos sont des critères essentiels dans l'évaluation de cette seconde épreuve du concours.

Critères d'évaluation retenues par le jury de la session 2025	
Exposé oral	
Pertinence de l'analyse des documents	/1
Déroulement des activités proposées	/2
Mise au travail des élèves	/1
Précision des objectifs d'apprentissage	/2
Précision des savoirs	/1
Prise en compte des programmes en vigueur	/2
Présence d'une évaluation	/1
Qualité d'expression en drehu	/2
Gestion du temps	/1
Entretien	
Précision des réponses	/1
Ajustement du discours selon les commentaires du jury	/1
Connaissances générales	/2
Sens de l'échange et de la nuance	/1
Qualité d'expression en drehu	/2
TOTAL	/20

Indications bibliographiques

Les éléments bibliographiques proposés ne revêtent aucun caractère obligatoire, mais constituent des ressources de référence destinées à orienter les candidats désireux d'approfondir leur maîtrise des ressources existantes en drehu. Il ne s'agit nullement de produire une synthèse de ces ouvrages lors de l'épreuve, mais de s'en nourrir en amont afin de consolider les fondements linguistiques, culturels et didactiques nécessaires à une pratique d'enseignement rigoureuse et éclairée.

Bibliographie (non publiée) rassemblée par I. Bril et C. Moyse-Faurie (LACITO-CNRS), mise à jour par C. Moyse-Faurie, Stéphanie Geneix-Rabault, Anne-Laure Dotte et Suzie Bearune en 2021.

Des bibliographies conséquentes figurent dans Lenormand (1999) et dans le n°5 de la revue *Mwà Vée* de juin 1994 (bibliographie de l'aire Drehu, pp. 10-11).

Publications religieuses et écriture

L'écriture fixée par les premiers missionnaires de la London Missionary Society (aidés par le linguiste allemand F. M. Müller), légèrement modifiée par Léonard Drilè Sam, est l'écriture actuelle. Edition de la Bible (Creagh et Jones, 1890, Société biblique de Londres) et du Nouveau Testament (1873) ; de l'Evangile de Saint-Mathieu (MacFarlane, 1863). Les missionnaires catholiques ont mis au point un système de transcription légèrement différent, utilisé par le Père Rougeyron pour la première traduction du catéchisme (1969) ; de nouvelles traductions du catéchisme ont été publiées à Paris en 1932 et en Nouvelle-Calédonie en 1935. Les documents en drehu élaborés par les missionnaires sont pour la plupart listés dans la bibliographie du dictionnaire de M.-H. Lenormand (1999).

Le système d'écriture validé par l'Académie des Langues Kanak (2009)

SAM L. D., *Aqane cinyihanyi qene drehu : Propositions d'écriture de la langue drehu*, Nouméa, ALK, 2009.

Documents et analyses linguistiques

HAOCAS W., 1976. *Itre xeni ka cia xan me itre xeni hna traane ngöne la hnapeti Drehu, Inventaire sommaire en langue Lifou des plantes comestibles indigènes et des plantes alimentaires introduites*, Paris, Publications orientales de France, 97 p.

LEGEARD L. (dir.), 2000, Lifou/Drehu – îles Loyauté (NC) in *101 mots pour comprendre, éditions de Lumière* : deux articles sur le drehu : "L'anglais dans la langue drehu" (D. Forest) et « Langue" (L. Sam). [contient également une bibliographie sélective ainsi que des "Chants de lépreux" en drehu.]

LENORMAND M.-H., 1991. Le Miny, langue des chefs de l'île de Lifou. Lexique Miny-Drehu-Français/Drehu-Miny-Français, Nouméa, SEM/EDIPOP.

—, 1999. *Dictionnaire de la langue Lifou*, Nouméa, Le Rocher-à-la-Voile, 534 p.

LERCARI C., L. D. SAM, J. VERNAUDON et M. GOWE, 2001. *Langue de Lifou. Qene drehu. Méthode d'initiation*, Nouméa, CDP/Laboratoire Transcultures, Université de la Nouvelle-Calédonie.

MOYSE-FAURIE C., 1983. Le drehu, langue de Lifou (îles Loyauté), Paris, SELAF, Langues et cultures du Pacifique n°3.

SAM L. D., 1995. *Dictionnaire drehu-français (suivi d'un lexique français-drehu)*, Nouméa, CTRDP.

- , 2004, La métaphore en drehu, langue mélanésienne de Lifou (Nouvelle-Calédonie), in *Correspondances océaniques*, L'image, 3, Nouméa, pp. 24-25.
- , 2007, Marques aspecto-temporelles et modales et structures d'actance du drehu, langue de Lifou (*Nouvelle-Calédonie*), Thèse de doctorat, UNC-INALCO.
- , 2009a, Propositions d'écriture du drehu, Nouméa, ALK, 96 p.
- , 2009b, Ecriture du drehu. Codification et normalisation, in IHAGE W. (dir.), *Le rôle, la place et la fonction des académies en contexte plurilingue*, Nouméa, ALK, pp. 89-99.
- , 2009c, Dictionnaire drehu-français (Lifou, Nouvelle-Calédonie), suivi d'un lexique français-drehu, Nouméa, CDP.
- UNE E. et R. UJICAS, 1984. *Langue drehu. Propositions d'écriture*, Nouméa, Bureau des Langues vernaculaires/CTRDP, 105 p.

Littérature orale et chantée, ethnomusicologie

- Des récits sont dispersés dans divers ouvrages (J. Guiart, I. Weniko, M.-H. Lenormand, L. Mangematin, etc.).
- Lenormand a publié plusieurs articles d'anthropologie, de phonologie et d'ethnolinguistique, en particulier sur la flore et la faune de Lifou.
- BUREAU DES LANGUES VERNACULAIRES, 1984. *Gë mwââ wiâ cè taaci goo, A ton tour de raconter*, Nouméa, CTRDP, coll. *Langues canaques n°7 [textes drehu pp. 43-54]*.
- Centre Hnëxujia de Hnadro (sous la coordination de Waminyia R.), 2017a, *Hnëxöina. Itre mataitus, ngöne la qene drehu. Alphabet en drehu*, Nouméa, PIL.
- , 2017b, *Neköi fitiku ne onatr. Le petit Gerygone de Onatr*, Nouméa, PIL, coll. *Taipu ne Drehu*.
- , 2017c, *Lue tremaapin e enu. Une grand-mère et son petit-fils à Enu*, Nouméa, PIL, coll. *Taipu ne Drehu*.
- , 2017d, *Acili joxu i angetre waco. Qui sera le roi des oiseaux?*, Nouméa, PIL, coll. *Taipu ne Drehu*.
- COLLECTIF, 2005, *150 lao macatre ne la Evangelia ngöne la nöje Drehu (1842-1942)*, Nouméa, *Eglise Evangélique en Nouvelle-Calédonie et aux îles Loyauté*, Publication coordonnée par SAM L. S., CDP.
- GENEIX-RABAULT S., 2002, Les chants et jeux chantés pour enfants en langue drehu. (Îles Loyauté – Nouvelle-Calédonie), DEA d'ethnomusicologie, Despringre A.-M. (dir.), Paris IV-La Sorbonne-LACITO-CNRS.
- , 2006, Nyima me elo thatraqai haa nekönatr ngöne la qene drehu : l'expression d'un répertoire en renouvellement permanent, in *Journal de la société des Océanistes* 122-123, Paris, Musée de l'Homme, pp. 187-198. URL : <http://jso.revues.org/index629.html>.
- , 2008a, Nyima me elo thatraqai haa nekönatr ngöne la qene drehu : Chants et jeux chantés pour enfants en langue drehu. Analyse de l'expression d'un répertoire en évolution constante. (Îles Loyauté – Nouvelle-Calédonie), Thèse de doctorat d'ethnomusicologie, Despringre A.-M. (dir.), Paris IV-La Sorbonne-LACITO-CNRS, 610 pages (1 DVD et 1 CD encartés).
- , 2008b, Chants et jeux chantés pour enfants en langue drehu. L'expression d'un répertoire en renouvellement permanent ?, in *Cahiers d'ethnomusicologie* 21/2008, Genève, Infolio éditeur/Ateliers d'ethnomusicologie, pp. 344-345.
- , 2008c, Les berceuses en langues kanak, in *Les petits papiers : Histoire de la musique calédonienne de 1840 à nos jours*, Nouméa, Musée de la Ville de Nouméa, pp. 2-13.
- , 2009a, La littérature orale chantée pour enfants en langue drehu (Îles Loyauté - Nouvelle-Calédonie) : entre spécificités locales et récur, rences universelles, in *Loxias* 25 Littératures du Pacifique (<http://revel.unice.fr/loxias/document.html?id=2865>).
- , 2009b, Nyima me elo thatraqai haa nekönatr ngöne la qene drehu : chants et jeux chantés pour enfants en

langue drehu. Quel devenir pédagogique pour ces expressions musico-culturelles de tradition orale ?, in Fillol V. et Vernaudo J. (dir.), *Vers une école plurilingue en Océanie francophone*, Paris, L'Harmattan, pp. 207-222.

—, 2010, La chanson de tradition orale pour enfants en langue drehu : un principe musico-culturel actif, in De Potter C., *L'art, un principe actif ?*, Bruxelles, scene-contemporaines.be

—, 2014, « Le précieux témoignage d'Emma Hadfield sur les langues kanak et la littérature orale des îles Loyauté », in *Héritage d'une mission. James et Emma Hadfield, îles Loyauté, 1878-1920*, Nouméa, Musée de la Nouvelle-Calédonie, 129-136.

GRAIN DE SABLE (éd.), 1997, *On fait le peuple d'ici. Kola xupe la nöje ne la hnedrai celë, Recueil de poésie des jeunes du pays Drehu (Lifou)*, Nouméa.

KACOCO, S., 1994. *Ifejicatre, Recueil 3 (traditions orales bilingues drehu-français)*, Nouméa, coll. *Langues canaques n°15, ctrdp et cprdp lles*.

LAVIGNE G., 2009, *Enseigner les mathématiques en langues kanak et océaniques. Exemples de supports didactiques*, in Fillol V. et Vernaudo J. (dir.), *Vers une école plurilingue dans les collectivités françaises d'Océanie et de Guyane*, Paris, L'Harmattan [contient un conte en drehu: *Maya me Jess* pp. 157-173.]

RIVIERRE J.-C., F. OZANNE-RIVIERRE et C. MOYSE-FAURIE, 1980. *Mythes et contes de la Grande Terre et des îles Loyauté (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, SELAF, Lacito-Documents.

SAM L. D., 1999. *Contes et légendes océaniques (textes bilingues drehu-français)*, Nouméa, CDP.

SAM L.D., BOI F., 2006, *La leçon du bénitier – Tha tro kö a pitru*. Album de jeunesse bilingue drehu- français, Nouméa, ADCK.

SAM L. D. et C. LERCARI, 1984. *Ifejicatre, Recueil 1 (textes bilingues drehu-français)*, Nouméa, CTRDP, coll. *Langues canaques n°3*.

SAM L. D. & LAGABRIELLE L., 2007, *Peledrë. Eni me nöjeng*, Nouméa, Grain de sable-DEPIL.

UNE E. et WAHETRA, 1987. *Ifejicatre, Contes et légendes de Lifou*, Recueil 2, Nouméa, CTRDP, coll. *Langues Canaques n°12*.

WELEPANE W., 2013, *Tokanod. Cette inconnue. Recueil de textes en nengone et en drehu*, Nouméa, ALK, Coll. *Témoignages*.

Recueil de productions d'étudiants en langue drehu

COLLECTIF, 2006, *Hna sija tupath, Hnei itre sitrudren cememine la keme ini angatr ngöne la Universite*, Collection Mwâ Dö Tèpe, n° 1, Nouméa, CCT.